



COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE CLUB DE PARIS APPORTE SA CONTRIBUTION
AFIN D'ASSURER LA SOUTENABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE DE LA TANZANIE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE SUR LA DETTE
DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES.**

**LE CLUB DE PARIS DECIDE D'UNE REDUCTION DU STOCK
DE LA DETTE DE LA TANZANIE DE 737 M\$ EN VALEUR ACTUELLE NETTE.**

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 17 janvier 2002 et sont convenus de recommander à leurs gouvernements une réduction du stock de la dette de la Tanzanie.

Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles, ainsi que de la charge représentée par son endettement extérieur, la Tanzanie a atteint le 27 novembre 2001 le point d'achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés.

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination de la Tanzanie à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux de nature à fournir la base pour une croissance économique soutenable et de mettre en œuvre une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

2. Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris au 1er novembre 2001 était estimé à 1,700 M\$ en valeur actuelle nette dont 1,660 M\$ de dette pré-date butoir (dont 80 % de crédits commerciaux) et 40 M\$ de dette post date butoir (entièrement composés de prêts d'aide publique au développement).

Ils ont décidé d'annuler 737 M\$ de crédits en valeur actuelle nette, ce qui représente la part de l'effort du Club de Paris tel que défini par les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale, dans le cadre de l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés. Ceci correspond à une annulation de 90 % des créances commerciales pré-date butoir.

3. Par ailleurs, la Tanzanie s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux.

4. Avec cette opération, la Tanzanie est le quatrième pays à bénéficier d'une réduction de sa dette due au Club de Paris au titre de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés, après l'Ouganda, la Bolivie et le Mozambique.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de la Tanzanie étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Le Brésil, créancier important de la Tanzanie, a également participé à cette réunion.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des gouvernements du Danemark et de l'Espagne, ainsi que du Fonds Monétaire International, de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de la Banque Africaine de Développement, du Secrétariat de la CNUCED et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique.

La délégation de la Tanzanie était conduite par Monsieur Basil MRAMBA, Ministre des Finances. La réunion était présidée par Madame Stéphane PALLEZ, Chef du service des affaires internationales et européennes à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Co-Présidente du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique de la Tanzanie est appuyé par un arrangement de trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) conclue par la Tanzanie dont la troisième revue a été approuvée par le Fonds Monétaire International le 24 septembre 2001.

La Tanzanie a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée sur les pays pauvres très endettés en novembre 2001.

2. Le stock total de la dette publique de la Tanzanie était d'environ 6,185 M\$ en valeur faciale fin juin 2001 (source : rapports FMI et AID du 8 novembre 2001 publiés sur le site Internet du FMI : www.imf.org et de la Banque Mondiale : www.worldbank.org/hipc). Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris était estimé au 1^{er} novembre 2001 à 1,700 M\$ en valeur actuelle nette à fin juin 1999<.

3. La date butoir (30 juin 1986 pour la Tanzanie) est utilisée par les créanciers du Club de Paris pour les besoins internes des accords en Club de Paris.

4. Comme dans tout accord du Club de Paris, la Tanzanie s'est engagée à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non-membres du Club de Paris et de ses créanciers commerciaux. Au cas présent, l'application d'un traitement comparable impliquera une contribution équivalente des créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris. La délégation de la Tanzanie a indiqué sa volonté de rencontrer ces créanciers dans les meilleurs délais afin de négocier les termes d'un futur rééchelonnement.